



## Colis perdu via achat ebay

Par **Dorian**, le **22/10/2008** à **22:48**

Bonjour,

J'ai acheté sur Ebay un ensemble d'articles (poussette + accessoires) qui m'ont été envoyé en 2 colis (via UPS). Un des colis à été perdu par UPS et le vendeur n'a pas souscrit d'assurance complémentaire couvrant la valeur totale du produit (valeur d'achat ebay : 350€ , valeur garanti par UPS : 23.5€ le Kg. Le colis perdu faisait 2Kg donc remboursé par UPS à hauteur de 47€. J'ai donc acheté à mes frais les objets perdus au détail (114€) sur un site professionnel.

J'aurais voulu savoir qui était responsable dans ce litige (surement pas UPS car couvert par les CGV tres claires) et le cas echeant si le vendeur doit me rembourser une partie ou tout de ce que j'ai dû racheter..??

J'ai aussi payé pour cet achat sur EbAY 50€ de frais de port alors que le vendeur en a eu pour 25€ environ....

Où puis-je me renseigner ou quel code / article de loi puis-je prendre en reference pour obliger le vendeur à prendre ses responsabilités.

Merci d'avance.

Dorian